

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par le Monsieur SOUBIRAN Gérard, au bénéfice de la société MIDI TP pour des travaux de branchement aep pour 3 lots lotissement Le Couchant,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus route d'Empeaux, la circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse limitée à 30 km/h à compter du 25/09/2023 et pour 16 jours calendaires.


Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la société MIDI TP.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, ainsi que la société MIDI TP, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 30 Août 2023

Le Maire,


Thierry CHEBELIN